

DATE DE  
CONVOCATION

09 Décembre 2024

**Nombre de Conseillers**

En exercice 27

Présents 22

Votants 25

Objet :

Budget 2025 –  
Engagement du quart  
des dépenses  
d'investissement 2025

N° 27.299.24/36

DÉPARTEMENT DE L'EURE  
CANTON EVREUX NORD

Mairie  
DE  
GRAVIGNY



***EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 Décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

**Etaient présents :**

Didier CRETOT, Florence DAMERON, Christophe LATOUCHE, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Pascal LEVEAU, Brigitte RICAUX, Abdelkader BENOUDA, Sonia LEMASSON-BAUMANN, Florence PIQUET, Yann LEMASSON, Nicolas PALOC, Marcel VANOT, Maxime HUMBERT, Jean-Pascal Lecoq, Brigitte BOULAT-DAUFRENE, Patrik WATEL, Géraldine VALOUR, Jean-Luc TANQUEREL, Claire MOURAUD

Le quorum est atteint

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mr Xavier LORDET à Mr Marcel VANOT  
Mr Pascal DOAT à Mme Florence PIQUET  
Mr Manuel CRETOT à David PERREAU

**Absents :**

Mme Jocelyne DUCHESNE  
Mme Gwendoline LEBLANC-GONSARD

A été élue secrétaire de séance : Mme Florence PIQUET

**Vu l'article L 2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu la nécessité de pouvoir engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2025,**

**Considérant** qu'il convient de pouvoir poursuivre les programmes d'investissement en attendant le vote du budget primitif, notamment ceux inscrits en autorisation de programme,

**Considérant,** que des dépenses peuvent être urgentes, donc à engager avant l'adoption du budget primitif,

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

Article 1<sup>er</sup> : d'autoriser, le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts en 2024, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025 pour le budget principal VILLE :

Chapitre	Budget 2024 (hors reports)	BP 2025 : ¼ des crédits
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	196 515 €	49 128 €
Chapitre 204 Aides à l'équipement	26 600 €	6 650 €
Chapitre 21 Immobilisations Corporelles	652 115 €	163 028 €
Chapitre 23 Travaux en cours	198 400 €	49 600 €
Chapitre 27 : Prêt	1 000 €	250 €

Ce même mode de calcul s'appliquera au compte « nature » à l'intérieur de chaque chapitre. Selon les besoins, des virements pourront être effectués.

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié et conforme

Le Maire

